

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association OGEC Saint-Joseph.
Opération : Travaux d'accessibilité/mise en conformité PMR au sein du groupe scolaire privé
(école/collège) Saint-Joseph - 61, Boulevard Viala (13015 Marseille)**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'association OGEC Saint-Joseph gère le groupe scolaire privé Saint-Joseph situé dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille. Il accueille 500 élèves. Cette association sollicite la garantie d'emprunt du Département concernant des travaux d'accessibilité / mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Ces travaux d'accessibilité concernent la création de deux tours pour pouvoir accéder au 1^{er} et 2^{ème} étage de la structure. La 1^{ère} tour accueille une cage d'ascenseur et la seconde un WC pour personnes handicapées à chaque étage. De même, tous les accès à l'établissement ont été agrandis pour le passage d'un fauteuil et les rampes d'accès ont été réalisées sur toutes les ouvertures extérieures. L'investissement lié à ces travaux s'élève à 430 K€ qui seront financés par emprunt (350 K€) et par une aide financière de la fondation Saint-Matthieu remboursable sur 10 ans (80 K€). L'OGEC Saint-Joseph devra contracter un prêt auprès du CIC – Lyonnaise de Banque dont les caractéristiques sont présentées dans la délibération de garantie d'emprunt jointe au présent rapport. La quotité garantie sollicitée par l'organisme auprès du Département représente 50% du montant de l'emprunt, soit 175 K€. Une co-garantie complémentaire (50%) est également sollicitée auprès de la Ville de Marseille. Pour votre pleine information, le Département consacre une subvention de fonctionnement de 201.986 € pour l'année scolaire 2016/2017 à cet établissement.

Cette garantie d'emprunt est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

